

Charte

LES ÉCO-JARDINS DU PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT



Vous avez rejoint le réseau des Éco-Jardins et nous vous en remercions !

Votre adhésion se signale par :

- la plaque **Éco-Jardins du Parc Naturel** (exposée à la vue de tous)
- un diplôme d'**Éco-Jardiniers du Parc Naturel**
- une charte des **Éco-Jardins du Parc Naturel**, formalisant les engagements des jardiniers et du Parc Naturel

Pourquoi une Charte ?

La Charte des **Éco-Jardins du Parc Naturel** a trois objectifs principaux :

- La préservation de la qualité des eaux et des milieux ainsi que la sauvegarde de la biodiversité grâce à des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.
- La restauration de la trame écologique sur le territoire du Parc naturel.
- La mise en place d'un réseau dynamique.

En effet, les jardins privés, mis côte à côte, occupent des surfaces considérables. Bien conçus et gérés avec bon sens, ils contribuent à la qualité du cadre de vie et au maintien de la biodiversité. Un jardin est à lui seul un écosystème, en relation étroite avec les milieux qui l'entourent. Véritable corridor pour la faune et la flore sauvages, le jardin devient un maillon essentiel du réseau écologique, offrant à la fois nourriture, abri, espace de nidification et lieu de passage.

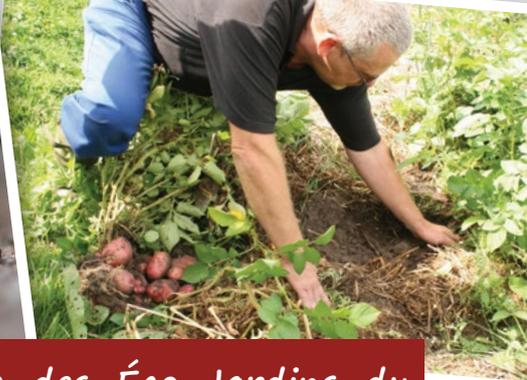
La prise en compte du paysage, la qualité de vie, la sauvegarde de l'environnement, la volonté d'entretenir son terrain sans aucun produit phytosanitaire et la mise en œuvre de quelques aménagements réfléchis pour accueillir la vie sauvage doivent être les guides de l'**Éco-Jardinier**.



Parc naturel
transfrontalier
du Hainaut



PNTH Terre en action
AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL



La Charte des Éco-Jardins du Parc Naturel est un engagement moral, sans durée de validité.

À travers cette charte, vous vous engagez à :

- Jardiner sans pesticides et favoriser les engrais à base de produits naturels, comme le compostage.
- Augmenter le potentiel de biodiversité de votre jardin.
- Privilégier une faune et une flore locales diversifiées (haies variées, mare, verger, prairie fleurie,...).
- Partager et échanger ses savoir-faire et expériences.
- Afficher la plaque Éco-Jardins de manière visible.
- Encourager son voisinage à s'engager dans une démarche similaire et pourquoi pas rejoindre le réseau.

À travers cette charte, le PNTH s'engage à :

- Être à l'écoute de vos besoins et vous aider à y répondre, individuellement ou collectivement.
- Vous proposer des activités et moments conviviaux.
- Faciliter votre mise en réseau, le partage de vos savoir-faire.
- Valoriser vos actions et vos savoir-faire auprès du plus grand nombre et promouvoir le réseau sur le territoire.

Michel LEFEBVRE
Président
du Syndicat mixte du
Parc naturel régional
Scarpe-Escaut

Pierre WACQUIER
Président
de la Commission de Gestion
du Parc naturel des Plaines
de l'Escaut

Monsieur/Madame
.....
Éco-jardinier/Éco-jardin

Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Écogardes	Jean-Marc BAYE
Parc naturel régional Scarpe-Escaut	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
357, rue Notre-Dame-d'Amour	31, rue des Sapins
BP80055 - 59230 Saint-Amand-les-Eaux Cedex	[B] 7603 Bon-Secours
Tél. +33 (0)3 27 19 19 70 - Fax +33 (0)3 27 19 19 71	Tél. +32 (0)69 77 98 74 - Fax +32 (0)69 77 98 11
ecogardes@pnr-scarpe-escout.fr	jmbaye@pnpe.be
www.pnr-scarpe-escout.fr	www.plainesdelescaut.be